

Procès-verbal de l'assemblée spéciale de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le lundi 29 octobre 2012, à compter de 17 h 30 à la salle du conseil municipal située au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et formant quorum,

Était également présent Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

238-10-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé par Monsieur le maire.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Constatation avis de convocation
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Résultat des soumissions (Place du marché)
- 5- Octroi du contrat de la Place du marché
- 6- Autres travaux requis
- 7- Centre sportif Ben-Leduc
 - a) Demande de prix ingénierie
 - b) Confection d'un devis pour la réfrigération
- 8- Période de questions
- 9- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

239-10-12

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA CONSTRUCTION DU PAVILLON « PLACE DU MARCHÉ »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a fait paraître dans les journaux locaux et sur le site SEAO un appel d'offres pour la construction d'un pavillon à l'angle de la 12^e Rue et de la 12^e Avenue (Place du Marché);

CONSIDÉRANT qu'elle a procédé à l'ouverture des soumissions le jeudi 4 octobre vers 10 heures suivant les règles du Code municipal;

CONSIDÉRANT que les offres reçues se détaillent comme suit;

- | | | |
|---|-----------------------------------|---------------|
| ➤ | Construction Gilles Paquette Itée | 137 776.84 \$ |
| ➤ | Les Constructions Desmera inc. | 127 250.00 \$ |
| ➤ | Groupe Piché Construction inc. | 126 427.50 \$ |

Toutes taxes incluses

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre-Luc Beauregard, architecte dans ce dossier juge les trois (3) soumissionnaires conformes au devis dans leur dépôt;

CONSIDÉRANT que l'architecte recommande à la municipalité d'octroyer le contrat au soumissionnaire le plus bas conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour la construction du futur Pavillon du Marché soit retardé jusqu'à la prochaine assemblée de ce conseil.

ADOPTÉE

240-10-12

AUTRES TRAVAUX REQUIS POUR LA PLACE DU MARCHÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à entreprendre les travaux préparatoires à la construction du Pavillon de la Place du Marché qui consistent à faire l'excavation et l'aménagement du terrain à l'angle de la 12^e Rue et la 12^e Avenue.

QUE pour autoriser cette dépense, une somme de 15,000 \$ soit réservée à même le surplus budgétaire pour effectuer les travaux.

ADOPTÉE

241-10-12

APPEL D'OFFRES POUR REMBLAI ET COMPACTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres auprès de deux compagnies locales pour le remblai et le compactage sur le site où sera construit le Pavillon de la Place du Marché.

QUE le conseil municipal demande aux compagnies suivantes de répondre à notre demande :

M & R. Charbonneau inc.
2422-4222 Québec inc.

ADOPTÉE

242-10-12

CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC (APPEL DE SERVICES PROFESSIONNEL)

Il est proposé par Monsieur le conseiller George Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres pour services professionnel pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna incluant la récupération d'énergie et la réparation d'infrastructure jugée urgente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés,
Le Maire déclare la levée de l'assemblée à 19 h 05.

GILBERT PILOTE
Maire

NORMAND BÉLANGER
Directeur général et
secrétaire-trésorier